

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE.

15 507
75

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE,

ET AUTRES LIEUX DE L'ORIENT,

ENRICHIS D'UN GRAND NOMBRE DE BELLES FIGURES EN TAILLE-DOUCE,
REPRÉSENTANT LES ANTIQUITÉS ET LES CHOSES REMARQUABLES DU PAYS.

NOUVELLE ÉDITION,

Soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée
d'une Notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à
ce jour, de Notes, etc.

PAR L. LANGLÈS,

*Membre de l'Institut, un des Administrateurs-Conservateurs de la
Bibliothèque Impériale, Professeur de Persan à l'École Spéciale des
Langues Orientales vivantes, Membre de la Société Royale de Göttingue,
de la Société d'Émulation de l'Île-de-France, du Musée de
Francfort, etc.*

TOME SIXIÈME.

PARIS,

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1811.



36-7185

VOYAGE

DU CHEVALIER CHARDIN.



SUITE de la Description du Gouvernement
politique, militaire et civil des Persans.

CHAPITRE XI.

Des Titres du Roi.

LE titre ordinaire du roi de Perse est *cha* ou *padcha* (*), terme qui, dans la langue du pays, veut dire *faire les partages* ou *distribuer*. C'est le plus grand titre qu'on puisse donner en Asie, répondant au titre d'empereur en Europe. On donne encore au roi de Perse la qualité de *sultan*

(*) Lisez *cháh* et *pádcháh*. Ce dernier mot est composé de *pád*, gardien, qui veille, qui prévient, neutralise les effets nuisibles, qui guérit, et du mot *cháh*, issu d'une race illustre; et par extension, monarque, souverain. Chardin auroit dû ajouter que l'on donne plus particulièrement le titre de *cháh* au roi de Perse, et celui de *pádcháh* au grand moghol de l'Inde, (I.-s.)

et celle de *kan* ; sur quoi il faut observer qu'anciennement cette dernière étoit un titre d'honneur incommunicable à tout autre dans son empire. Le titre de *kan* est le titre de tous les rois tartares, que les mahométans appellent *katay*. On dit *kan* et *kakan* (1). Le titre de *sultan* est le titre particulier du grand-seigneur. Les peuples de l'Orient disent qu'il n'y a au monde que quatre grands potentats : le *kan*, qui est le grand Tartare ; le *facfour* (2), qui est l'empereur de la Chine ; le *cha*, qui est le roi de Perse ; et le *kayser*, qui est l'empereur de Turquie ; et, comme leurs historiens ne mettent souvent que les titres de ces princes, lorsqu'ils parlent d'eux, sans y ajouter leur nom, on a quelquefois beaucoup de peine à découvrir de qui ils veulent parler, à moins qu'on n'entende bien ces titres-là : mais tel est l'usage des orientaux, de temps immémorial ; d'où vient que dans l'Écriture même vous trouvez que les rois, hors ceux des juifs, sont nommés presque

(1) *Khân* et *khâqân*. Voyez ci-dessus, t. II, p. 102. (L-s.)

(2) *Faghfour* me paroît être la corruption des deux mots chinois *ouang-fou*, *regii homines*, ceux qui composent la famille régnante. Ce titre a été employé par les écrivains Arabes, Persans et Turks, pour désigner le souverain de la partie méridionale de la Chine, quand la partie septentrionale de ce vaste empire étoit soumise aux moghols, dont le chef prenoit le titre d'*altoûn khân*, roi d'Or. Voyez mon *Alphabet mantchou*, p. 31 et 34 de la 3^e édit. (L-s.)

toujours par des noms génériques, qui sont ces titres affectés aux souverains de chaque pays. Les anciens rois d'Égypte sont appelés *Pharaon*; ceux des Amalekites, *Agag*; ceux de la Palestine, *Abimelek*; ceux de Syrie, *Adad*; et ainsi de plusieurs autres qu'on pourroit ajouter à ces exemples. La même chose se pratique encore aujourd'hui en Asie et en Afrique; et cela vient principalement de ce que les rois ne mettent point leur nom à la tête de leurs déclarations et édits, ni aux ordres qu'ils font expédier. Par exemple, les ordonnances de Perse ont ces mots seulement pour titre : *Hokm gehon moutah chud* (1), c'est-à-dire, *un commandement est sorti de celui à qui l'univers doit obéir*. J'ai parlé des titres propres et particuliers du roi de Tartarie et du grand-seigneur : on donne aussi aux rois mahométans de l'Afrique des titres différens. Celui de Maroc et de Fez est appelé *mirel-moumenin*, c'est-à-dire, *le prince des fidèles*; celui de Tunis est appelé *dey*, mot qui vient de *daye* (2), c'est-à-dire, *nourrice*, et aussi *père nourricier*; d'autres sont appelés *cherifs* (*chériff*),

(1) *Hhokm djéhâun mout'h'a chud.* (L-s.)

(2) *Dâyéh*; ce mot est persan; et il me paroît douteux qu'il ait servi de base à la qualification d'un souverain barbaresque. Au reste, je dois avouer que j'ignore l'étymologie du titre de *dey*. (L-s.)

qui est le titre commun des princes arabes, et signifie *noble*. Les premiers empereurs de la religion mahométane s'appeloient *califé* (*khalý-féh*), c'est-à-dire, *lieutenant*, ou *successeur*, ou *vicaire*, pour signifier qu'ils tenoient le siège de leur prophète Mahammed. Mais, pour revenir au roi de Perse, voici les qualités qu'il prend dans ses lettres-patentes : *Soliman, roi victorieux, seigneur du monde, prince très-vaillant, descendu de Cheic Sephy, de Moussa, de Hassen*. Mais les qualités que ses sujets lui donnent sont bien autres ; les voici :

Le plus relevé des hommes vivans ; source de la majesté ; source de la grandeur, de la puissance et de la gloire ; égal au soleil ; chef des grands rois, dont le trône est l'étrier du ciel ; agent du ciel dans le monde ; centre du globe de la terre ; objet des vœux de tous les hommes mortels ; dispensateur des bons et des grands noms ; maître des conjonctions (1) ; chef de la plus excellente secte de l'univers ; séant sur le siège impérial du premier être temporel (2), le plus grand et le plus resplendissant ; prince des fidèles, né et sorti du trône qui est l'unique trône de la terre ; roi du premier ordre ; monarque des

(1) Le sort, la destinée, la fortune. (*Note de Chardin.*)

(2) Mahoméd. (*Note de Chardin.*)

sultans et des commandans de l'univers ; ombre de Dieu très-grand , répandue sur la face des choses sensibles ; premier noble , et de la plus ancienne noblesse ; roi , fils de roi , descendant des plus nobles rois ; souverain , fils de souverain , enfant des plus anciens souverains ; empereur de tous les temps et de tous les êtres corporels ; seigneur des révolutions et des mondes ; père des victoires ; très-heureux sultan , SOLIMAN PADCHA , descendu de Sefhy , de Moussa , de Hassen ; prince de la souveraine puissance ; distributeur de couronnes et de trônes.

Quelquefois les titres du roi tiennent une page ; et ces titres ne sont pas , comme l'on voit , pris des divers états et royaumes qu'il possède , comme il se pratique parmi nous , mais ce sont des noms de vertus et de dignités. Le titre ordinaire que ses sujets lui donnent , en lui parlant , est *veli neamet* (*vély né'amét*) , c'est-à-dire , le *lieutenant de Dieu ; celui par lequel Dieu fait la distribution de ses grâces aux hommes.*

J'ai observé ci-dessus qu'en Perse chacun prend comme il veut les plus grands titres , les mettant après son nom ; mais il faut observer ici qu'il n'y a que le roi qui les puisse mettre devant son nom ; et c'est la distinction qu'il y a entre le prince et le sujet. Ainsi plusieurs gens portent le

nom de *Sephy sultan*, d'*Abas can*, de *Soliman chae* (1); mais quand on parle des souverains qui portent ce nom, on transpose en disant *sultan Sephy, chae Soliman*. Il y a pourtant une exception à faire, à l'égard des plus communes qualités qu'on prend dans le pays, qui est celle de *mirza*, et qui signifie *fils de prince*. Les personnes du sang royal se font reconnoître en mettant ce titre après le nom, au lieu que les autres le mettent devant. Par exemple, on dit *mirza Ibrahim, mirza Aly*; mais si c'est une personne du sang royal, on dit *Ibrahim mirza, Aly mirza* (2).

CHAPITRE XII.

Du Palais des Femmes du Roi.

LES Persans appellent *haram* (*harem*), ou *lieu sacré*, les appartemens des femmes, auxquels les Turcs donnent le nom de *sérail* (3), qui signifie *un palais, un grand logis*. Ce mot de *haram*, qui est hébreu, se trouve en cent endroits des livres de Moïse, où il signifie *illicite, prohibé, interdit, abominable, exécution, ex-*

(1) *Sséfy sulthán, Abbás khán, Solèïmán cháh.* (L-s.)

(2) Voyez le mot *myrzá*, à la table des matières. (L-s.)

(3) *Sérâï*, ou par syncope *sérâ*, est un mot tatar, qui a la signification indiquée par Chardin. (L-s.)

communication. On l'a donné en Perse à cette partie du logis que les femmes occupent, pour dire que l'accès en est interdit à tous les hommes, excepté le maître, et que c'est un lieu sacré où il n'est permis d'entrer à aucun homme (*).

On dit ordinairement que le roi entre quand il lui plaît dans le sérail de ses sujets, sans exception : je ne sais ce qui en est, car il n'y en a que peu ou point d'exemple. J'ai vu, dans des fêtes que des grands seigneurs lui donnoient, qu'il y entroît : on m'a assuré que c'étoit après qu'on l'en avoit prié, et qu'on avoit disposé les choses pour cela. On fait un conte d'un capitaine de la porte du sérail, chez le fameux Iman couli can, gouverneur de la province de Perside, généralissime des armées de Perse, un des plus puissans sujets dont on ait jamais ouï parler en aucun pays : c'est que le roi Abas-le-Grand dînant un jour chez lui, comme il y venoit fort librement et sans l'en avertir, et ayant beaucoup bu, de même que toute la compagnie, il voulut aller faire la siesta dans le sérail. Ce capitaine se mit au devant de la porte, et dit au roi, « qu'il » ne se tireroit à quartier que pour son maître,

(*) *Harem* est à peu près le synonyme de notre mot *sanctuaire* ; et avec l'article *al*, il désigne l'enceinte du temple de la Mekke, composée d'une galerie à jour fermée par des piliers. (L-s.)

» et n'y laisseroit point entrer d'autre moustache que la sienne. » Le roi lui dit : « Comment ! ne savez-vous pas qui je suis ? » — « Oui, » dit-il, je sais que vous êtes le roi des hommes : » mais vous n'êtes pas le roi des femmes. » Abas-le-Grand trouva cela fort bon ; et le lendemain Iman couli can, qui avoit su la chose après avoir été désenivré, s'étant allé jeter aux pieds du roi, en lui disant : « Sire, je vous demande pardon » pour ce malheureux ; il a mal fait, et dès à présent je le mets hors de mon service. » Abas lui répondit : « Point du tout, il a bien fait ; » mais je consens que vous lui donniez congé ; » ce sera à moi à le récompenser. » Sur quoi tout aussitôt il lui donna un de ces petits gouvernemens qu'on appelle une *sultanie*.

Les femmes sont plus étroitement gardées en Perse qu'en aucun autre endroit de la terre : on peut dire que les sérails des Turcs, et celui du grand-seigneur comme les autres, sont des lieux publics en comparaison. J'en rapporte la cause à la luxure, qui est naturelle au climat persan, et à la religion du pays, qui permet de jouir de toutes les femmes qu'on peut avoir ; pourvu qu'elles ne soient pas liées à un autre ; car, comme le climat est généralement chaud et sec à ce degré auquel on ressent plus les mou-

vemens de l'amour, et auquel on est plus capable d'y répondre, la passion pour les femmes y est extrêmement violente, et par conséquent la jalousie y est aussi plus forte que dans la plupart des pays voisins, dans lesquels il paroît manifestement que l'amour se fait moins sentir; comme, par exemple, les pays de Turquie et des Indes, parce que dans la plupart de ceux-là la chaleur y est moindre, et que dans ceux-ci, au contraire, elle est si excessive qu'elle va jusqu'à épuiser la vigueur. Je trouve toujours la cause ou l'origine des mœurs et des habitudes des Orientaux, dans la qualité de leur climat, ayant observé dans mes voyages que, comme les mœurs suivent le tempérament du corps, selon la remarque de Gallien, le tempérament du corps suit la qualité du climat; de sorte que les coutumes ou habitudes des peuples ne sont point l'effet du pur caprice, mais de quelques causes ou de quelques nécessités naturelles, qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche. Les Persans fondent leur jalousie sur d'autres raisons; ils rapportent que leur législateur étant à l'agonie, leur dit pour la dernière chose: « Gardez votre religion et vos femmes (*) »; » paroles que ses sectateurs, animés

(*) *Aboulséda*, qui a donné, à la tête de son Histoire universelle, une vie très-circonstanciée du prophète, ne rapporte pas les paroles

de leur furieuse jalousie , ont citées depuis comme un commandement qui autorise la clôture de leurs femmes dans ces sérails ou harems , dont les murs sont non-seulement fort élevés , mais quelquefois doubles et triples ; et comme les mœurs des peuples tirent leur origine en partie des dogmes de leur foi , on a appris aux hommes , en Perse , qu'il y alloit de la gloire de Dieu et de leursalut , de souffrir qu'on jetât seulement les yeux sur les logis où leurs femmes sont enfermées , et de regarder eux-mêmes vers l'endroit où sont les femmes de leur prochain. Je me suis trouvé plusieurs fois en voyage logé avec des femmes , soit en même camp , soit en même caravenseraï , et j'y ai remarqué que c'est toujours la coutume de se détourner , pour ne passer pas devant l'endroit où elles logent ; et si , par mégarde , quelqu'un passe auprès , ou en approche de quelque'autre manière , on crie aussitôt pour le faire détourner ; ce qu'il ne manque point de faire bien vite ; car , s'il ne se retiroit pas promptement , on se jetteroit sur lui , sans en être repris ni blâmé. Quand on rencontre des femmes sur les chemins , il faut aussi se détourner , quoiqu'elles aillent dans des berceaux couverts et fermés de toutes parts. Leur

qu'on lit ici. Peut-être font-elles partie des 7.000 *hhadyts* , ou sentences qu'on a recueillies de la bouche de Mohammed. (L-s.)

jalousie va encore plus loin; car, quand ils enterrent les femmes, ils tendent un pavillon autour de la fosse, afin que les assistans ne puissent pas voir le corps enseveli que l'on y descend. C'est là la manière dont on accoutume les hommes à fuir les femmes d'autrui. Pour ce qui est des femmes, on leur apprend à faire consister leur honneur et leur vertu, non-seulement à ne pas désirer le commerce des hommes, mais même à n'en avoir jamais vu, et à n'en avoir jamais été vues; sur quoi on leur enseigne qu'en paradis *les hommes auront les yeux sur la tête*, afin de ne pas voir les bienheureuses qui appartiendront à d'autres. Les mahométans ont pour règle générale, *qu'une femme ne doit point voir les hommes qu'elle peut épouser*; par conséquent, qu'elle ne peut pas même voir ses cousins, ni les frères de son mari, non plus que les autres. Or, comme en général les femmes de considération, et celles qui ne sont pas du dernier ordre, ne voient jamais d'autre homme que leur époux et leurs fils, et rarement leurs propres frères, il est difficile de savoir jusqu'où elles portent la passion qu'elles ont pour les hommes; mais il faut croire que le tempérament leur en apprend plus qu'il ne seroit à désirer pour leur repos, dont tout ce qui s'entend dire d'elles est un puissant indice.

Il est donc très-difficile de savoir rien de cer-

tain de ce qui se passe dans les harams ou appartemens des femmes, que l'on peut appeler un monde inconnu, particulièrement ceux du palais du roi. Je m'en suis toujours curieusement informé pendant les douze ans de temps que j'ai fréquenté en Perse, où je crois avoir eu, si je l'ose dire, plus d'habitudes qu'aucun autre européen avant moi; mais je n'ai pu apprendre autre chose, sur le gouvernement ou la police du sérail du roi, que ce que je m'en vais rapporter, qui aussi, à mon avis, est à peu près tout ce qu'on en peut savoir; car je puis assurer que même les grands seigneurs n'en savent pas davantage. Il est vrai que les eunuques en disent quelque chose aux officiers du palais, suivant que l'occasion s'en présente; mais, outre que c'est peu de chose, ces seigneurs gardent chacun si secrètement ce qui leur en est confié, et ils sont si discrets, qu'on ne les en entend jamais parler que dans quelque pressante occasion.

J'ai observé, dans quelque endroit de ce volume, que l'appartement des femmes est d'ordinaire le lieu le plus magnifique et l'endroit le plus voluptueux des palais de Perse, parce que c'est là où le seigneur du lieu est le plus souvent, et où il passe la plus grande partie de sa vie, dans le sein de sa famille. Pour ce qui est de la